

NOUS CONTACTER

N° client : 6 024 919 281

Identifiant Internet :

CHANET.DENIS@HOTMAIL.FR

Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675077 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

76 RUE DU GENERAL LECLERC
77170 BRIE COMTE ROBERT

Titulaire du contrat

M. CHANET DENIS

Votre contrat

N° de client : 6 024 919 281

N° de compte : 4 05 4 044 799 538

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :

N° 22 169 030 301 463

- Puissance : 06 kVA

- Heures Creuses

22H30-6H30



20250704_233051_00008_HPO_PAR010_221

Document à conserver 5 ans

Page 1/4



M. CHANET DENIS
74 RUE DU GENERAL LECLERC
77170 BRIE COMTE ROBERT

Facture du 04/07/2025

N° 31 949 707 692

Electricité (relevé Enedis)	110,29 €
TVA	18,20 €

Facture TTC

128,49 €

Montant total

128,49 €

TTC

A payer avant
le 21/07/2025

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 03/09/2025.
- Relève automatique de votre compteur électrique vers le 03 de chaque mois.



Comment payer ?

Par Internet : choisir « Payer ma facture ».

Par téléphone au 09 70 83 33 33 (Service gratuit + prix appel) :
choisir « Payer ma facture ».

Par TIP : détacher le TIP et suivre les instructions sur l'enveloppe jointe.

Par chèque : à l'ordre d'EDF en joignant le TIP.

En espèces : dans un bureau de poste avec votre facture.

Tenez compte des délais postaux : la date de paiement sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.

Pour vos prochaines factures, simplifiez-vous la vie !

Payez par prélèvement automatique mensuel ou bimestriel.
Connectez-vous dès maintenant sur votre espace Client.

Détail de la facture du 04/07/2025 N°31949707692

Votre contrat Electricité

"Tarif Bleu" - 06 kVA - Option Heures Creuses - Compteur communicant n°03226133721744

Horaires heures creuses - 22H30-6H30 - (peuvent varier de quelques minutes)

	Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Abonnement			
Heures Creuses - 06kVA - du 04/07/25 au 03/09/25	11,48	22,96	5,5%
Total Abonnement (dont acheminement 16,64 €)		22,96	
Relevé début Relevé fin	Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT
Consommation			TVA
Heures Creuses - 06kVA - du 04/05/25 au 03/07/25	4577 (Enedis)	4906 (Enedis)	329 0,1076 35,40 20,0%
Heures Pleines - 06kVA - du 04/05/25 au 03/07/25	3153 (Enedis)	3361 (Enedis)	208 0,1451 30,18 20,0%
Total Consommation (dont acheminement 6,59 €)		537	65,58
Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Taxes et Contributions			
Accise sur l'électricité	537	0,03370	18,10 20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			3,65 5,5%
Total Taxes et Contributions			21,75
Total Electricité hors TVA			110,29

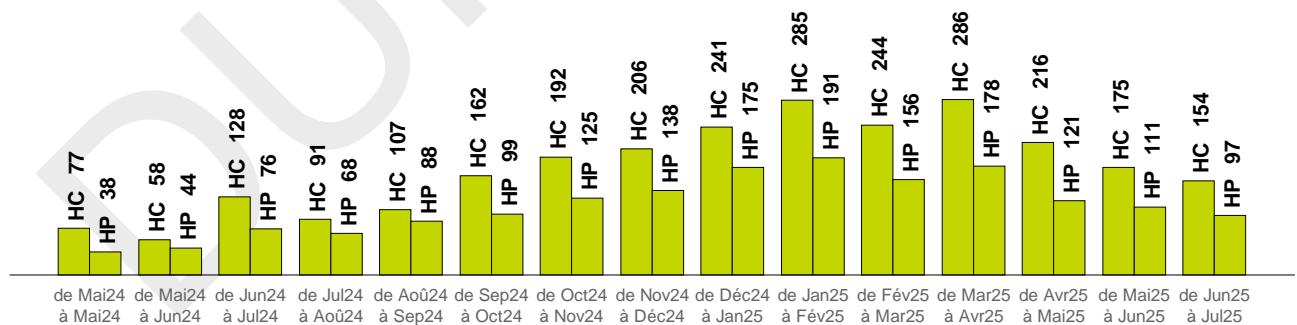
En conclusion

Total facture hors TVA du 04/07/2025	110,29 €	
TVA 20,00 % sur un montant total de 83,68 €	16,74 €	
TVA 5,50 % sur un montant total de 26,61 €	1,46 €	
Total facture TTC du 04/07/2025	128,49 €	
		Montant total 128,49 € TTC

Evolution de votre consommation facturée en kWh



Votre consommation en Electricité





💻 Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix

🔍 Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Prix

Électricité : Le montant de l'accise a évolué le 01/02/2025. Sur décision des pouvoirs publics, le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/02/2025. Le montant de la CTA a évolué le 01/02/2025. Plus d'information sur le site edf.fr.

Taxes et contributions

La CTA, l'accise sur les gaz naturels, l'accise sur l'électricité évoluent conformément à la réglementation
CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliquée au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre à tarif réglementé.

Origine 2023 de l'électricité de votre offre : 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 2,2% solaire et 1,5% éolien) et 8,8% fossiles (dont 8,1% gaz).
Origine 2023 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous ayez souscrite et si besoin, contactez nous !



TRE04405404479953800000001284940

ICS : FR47EDF001007
RUM : TIP054054044799538319497076920407

CHANET DENIS
74 RUE DU GENERAL LECLERC
77170 BRIE COMTE ROBERT

Montant en euros
128,49

Flashez-moi pour



payer en ligne

Joignez un Relevé d'identité bancaire

Identification
règlement

4 05 4044799538 31949707692

EDF
78922 YVELINES CEDEX 09

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

319497076920 CHANET DENIS

001507040797 93405404479953831949707692610105

12849

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- **Etape 1** : vous adressez votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.
- **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site <https://mediateur.edf.fr> ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 ► Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com

DUPPLICATA

M. CHANET DENIS
74 RUE DU GENERAL LECLERC
77170 BRIE COMTE ROBERT

Le 04 Juillet 2025,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) de votre offre évoluent.

Monsieur,

Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Les CGV de votre offre d'électricité évoluent pour :

- intégrer les recommandations des lignes directrices publiées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), auxquelles nous avons choisi d'adhérer. Ces lignes directrices ont pour objectif de renforcer la transparence et la lisibilité des offres aux consommateurs.
- adapter les modalités de facturation, de paiement et de saisine du Médiateur du groupe EDF.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier est de vous aider à mieux comprendre ces évolutions. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales modifications.

Article « Conseil tarifaire »

EDF s'engage à inclure une estimation de la facture annuelle parmi les informations précontractuelles. L'article relatif au conseil tarifaire est donc complété en ce sens.

Article « Modalités de facturation et modes de paiement »

Les règles de la mensualisation évoluent. Si en cours de contrat, les données de consommation ou les évolutions de prix permettent d'anticiper un montant de régularisation dépassant deux mensualités, EDF propose au Client un calendrier de paiement révisé, qui s'appliquera automatiquement au bout de 40 jours. Le Client pourra revenir à la mensualité initiale. Le virement instantané, de plus en plus utilisé par les clients, s'ajoute aux différents modes de paiement listés dans les CGV.

Les nouvelles CGV prévoient également un nouveau cas de suspension du prélèvement automatique, et le cas échéant, de la mensualisation, en cas de fraude constatée sur le dispositif de comptage.

Article « Modes de règlement amiable des litiges »

Les nouvelles CGV prennent en compte la recommandation de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation relative au médiateur du groupe EDF. Ce dernier peut être saisi si le Client n'a pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation écrite dans un délai de deux mois.

Vous restez libre de changer de contrat d'énergie à tout moment ou de résilier votre contrat dans les trois mois à compter de la réception de ce courrier.

Pour obtenir les nouvelles CGV, rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client, ou contactez-nous au numéro de téléphone indiqué sur votre facture.

DUPICATA